

ÉTATS-UNIS (ROYAUME-UNI): ACTION LETTRE POUR JULIAN ASSANGE

ABANDONNER LES CHARGES RETENUES CONTRE JULIAN ASSANGE !

En avril 2019, les autorités britanniques ont arrêté Julian Assange à l'ambassade d'Équateur, à Londres. En mai 2023, il a été condamné à 50 semaines d'emprisonnement pour non-respect des conditions de sa remise en liberté sous caution et pour avoir cherché à se réfugier dans l'ambassade. En septembre 2019, Julian Assange aurait pu être libéré, mais il a été maintenu en détention dans une prison de très haute sécurité sur la base d'une demande d'extradition des États-Unis. Cette demande se fonde sur des accusations qui découlent directement de la publication de documents classés secrets, qui étaient parvenus à Julian Assange dans le cadre de son travail avec *WikiLeaks*. Amnesty International s'oppose fermement à l'extradition de Julian Assange, tout comme à son transfert aux États-Unis. Il y serait confronté à un risque élevé de graves violations de droits humains, notamment à des conditions de détention s'apparentant à de la torture et à d'autres mauvais traitements (comme le maintien prolongé à l'isolement). Le fait qu'il ait été la cible d'une campagne publique de dénigrement menée par des représentant·e·s du gouvernement des États-Unis au plus haut niveau a également porté atteinte à son droit à la présomption d'innocence et l'expose au risque d'être soumis à un procès inique.

Le 6 juin 2023, la Haute Cour du Royaume-Uni a rejeté le dernier appel de Julian Assange contre l'ordonnance d'extradition signée en juin 2022 par Priti Patel, alors ministre de l'Intérieur britannique. Ainsi, la perspective d'une extradition vers les États-Unis se rapproche dangereusement. S'il est extradé, Julian Assange risque de passer le reste de sa vie en prison pour avoir publié en 2010 des documents classés secrets. Julian Assange se trouve ainsi à un tournant décisif dans la procédure le concernant. Il a soumis un nouveau recours en appel à la Haute Cour, qui se prononcera lors d'une audience publique au cours de l'année 2023. S'il perd cet appel, tous les recours juridiques auront été épuisés au Royaume-Uni et il devra déposer une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour continuer à s'opposer à son extradition.

La publication par Julian Assange de documents secrets dans le cadre de sa collaboration avec *WikiLeaks* ne devrait pas être passible de sanctions au titre de la Loi des États-Unis relative à l'espionnage. En effet, son activité de publication reflète l'attitude que les journalistes d'investigation et les responsables de publication adoptent régulièrement dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les poursuites engagées contre Julian Assange auront un effet dissuasif sur le droit à la liberté d'expression et sur la liberté des médias partout dans le monde car les journalistes pourraient être amené·e·s à pratiquer l'autocensure, par crainte d'être poursuivi·e·s.

PASSEZ À L'ACTION !

■ **Veillez écrire une lettre courtoise** en anglais ou dans votre propre langue au **Procureur général des États-Unis** d'abandonner les charges retenues contre Julian Assange qui découlent uniquement de ses activités de publication avec Wikileaks.

→ **Formule d'appel** : Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur www.amnesty.ch :

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/ameriques/etats-unis/docs/2023/action-lettre-pour-julian-assange>

Ou mettez les mots clés pour la recherche: ⓘ le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**

→ **Frais d'envoi**: CHF 2.30

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note**:

Veillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.

Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

LETTRE COURTOISE À

Procureur général/Attorney General, Merrick B. Garland
U.S. Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20530-0001, États-Unis/USA

E-mail - par formulaire:

<https://www.justice.gov/doj/webform/your-message-department-justice>

COPIE À

Ambassade des États-Unis d'Amérique
Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne

Fax: 031 357 73 20

E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov

Twitter: twitter.com/USEmbassyBern

FB: facebook.com/USBotschaftBern

Procureur général/Attorney General
Merrick B. Garland
U.S. Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20530-0001
États-Unis/USA

Concerne : Julian Assange

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris car je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation concernant la situation de Julian Assange. De dernier est maintenu en détention dans une prison de très haute sécurité au Royaume-Uni sur la base d'une demande d'extradition des États-Unis.

Amnesty International s'oppose fermement à l'extradition de Julian Assange comme à son transfert aux États-Unis. Là-bas, il serait confronté à un risque élevé de graves violations des droits humains, et le fait qu'il ait été la cible d'une campagne publique de dénigrement menée par des représentant·e-s du gouvernement des États-Unis au plus haut niveau a également porté atteinte à son droit à la présomption d'innocence et l'expose ainsi au risque d'être soumis à un procès inique.

La publication par Julian Assange de documents secrets dans le cadre de sa collaboration avec *WikiLeaks* ne devrait pas être passible de sanctions au titre de la Loi des États-Unis relative à l'espionnage, puisque son activité de publication reflète l'attitude que les journalistes d'investigation et les responsables de publication adoptent régulièrement dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les poursuites engagées contre Julian Assange auront un effet dissuasif sur le droit à la liberté d'expression et sur la liberté des médias partout dans le monde car les journalistes pourraient être amené·e-s à pratiquer l'autocensure de crainte d'être poursuivi·e-s.

Je vous prie instamment d'abandonner les charges retenues contre Julian Assange qui découlent uniquement de ses activités de publication avec *WikiLeaks*.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade des États-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne
Fax: 031 357 73 20 / E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov

MAROC: ACTION LETTRE POUR NASSER ZEFZAFI

DÉTENU ARBITRAIREMENT DEPUIS DES ANNÉES POUR AVOIR EXPRIMÉ SON OPINION

Nasser Zefzafi a émergé en tant que figure emblématique de l'important mouvement de protestation connu sous le nom de «Hirak el Rif», qui a débuté fin 2016 dans la ville de Al Hoceima, dans la région du Rif dans le nord du Maroc. En mai 2017, la police a arrêté Nasser Zefzafi. Celui-ci avait interrompu un prêche dans une mosquée et accusé l'imam de se faire le porte-parole des autorités et de manipuler la religion afin de dissuader les personnes de rejoindre le mouvement du Hirak.

Avec 53 autres manifestant.e-s du mouvement, Nasser a été accusé «d'organisation de manifestation non autorisée», de «rébellion», de «complot en vue de porter atteinte à la sûreté intérieure de l'État», d'atteinte à la «fidélité que les citoyens doivent à l'État et aux institutions du peuple marocain», d'« incitation à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume » et d'«outrage» à des représentants et des institutions de l'État. En 2018, il a été condamné à 20 ans de réclusion à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités basé sur des «aveux» dont Nasser a affirmé devant le tribunal qu'ils lui avaient été arrachés sous la torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Actuellement, l'état de santé de Nasser Zefzafi se dégrade et il est soumis à de mauvais traitements tandis qu'il purge sa peine. Lors de son procès, Nasser Zefzafi a déclaré devant la cour d'appel de Casablanca que des policiers l'avaient frappé en détention et avaient menacé de violer sa mère devant lui.

Pour avoir exprimé son opinion, Nasser Zefzafi est détenu arbitrairement depuis six ans. Il est détenu dans des conditions déplorables et son état de santé se dégrade. Nasser continue de souffrir de problèmes respiratoires et il a subi une intervention chirurgicale visant à lui retirer une tumeur pendant sa détention. Il souffre actuellement d'éruptions cutanées, d'engourdissements et de troubles de la vue.

PASSEZ À L'ACTION !

■ **Veillez écrire une lettre courtoise** ou des messages twitter en arabe ou français **au chef du gouvernement marocain Aziz Akhannouch** pour lui demander de veiller à ce que Nasser Zefzafi soit libéré immédiatement et sans condition et que sa condamnation soit annulée.

→ **Formule d'appel** : Your Excellency, / Monsieur le Président,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ **Frais d'envoi**: CHF 2.30

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note**:

Veillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.

Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles)

et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

LETTRE COURTOISE À

Aziz Akhannouch
Chef du gouvernement marocain
Palais royal – Touarga
Rabat
Maroc

Fax: +212537771010

Twitter: @ChefGov_ma

COPIE À

Ambassade du Royaume du Maroc
Helvetiastrasse 42
3005 Berne

Fax: 031 351 03 64

E-mail: sifamaberne2@bluewin.ch ; sec_eco_amb@bluewin.ch

Aziz Akhannouch
Chef du gouvernement marocain
Palais royal – Touarga
Rabat
Maroc

Concerne : Nasser Zefzafi

Monsieur le Président,

Je vous écris car je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation concernant la situation de Nasser Zefzafi, qui est détenu arbitrairement depuis six ans pour avoir exprimé son opinion. Il est détenu dans des conditions déplorables et son état de santé se dégrade.

Nasser Zefzafi a fait partie du mouvement de protestation «Hirak el Rif» qui a débuté dans la ville de Al Hoceima à la fin de l'année 2016. En mai 2017, la police a arrêté Nasser Zefzafi et en 2018, il a été condamné à 20 ans de réclusion à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités basé sur des «aveux» dont Nasser a affirmé devant le tribunal qu'ils lui avaient été arrachés sous la torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande de veiller à ce que Nasser Zefzafi soit libéré immédiatement et sans condition et que sa condamnation soit annulée.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Royaume du Maroc, Helvetiastrasse 42, 3005 Berne
Fax: 031 351 03 64 / E-mail: sifamaberne2@bluewin.ch ; sec_eco_amb@bluewin.ch